

Protection auditive

La valeur SNR (Standard Noise Reduction : indice global d'affaiblissement) est utilisée comme élément de sélection simple.

Une protection auditive doit être mise à disposition de l'employé à partir de 80dB pour le bruit « constant » et 135dB en cas de bruit « crête ».

Une protection auditive doit être portée à partir de 85dB pour le bruit « constant » et 137dB pour le bruit « crête ».

Comment calculer l'indice d'affaiblissement ? Prendre l'indice d'affaiblissement global indiqué pour chaque protection auditive = SNR. Prenez ensuite le niveau de pression acoustique de votre environnement et soustraire la valeur SNR. Il faut arriver à une valeur inférieure à 85 dB.

Exemple : si la pression acoustique est de 103 dB et que l'on utilise une protection auditive SNR = 22 dB, nous aurons un niveau de pression acoustique effectif de 81 dB.

Les normes :

EN 352-1 : serre-tête

EN 352-2 : bouchons d'oreilles

EN 352-3 : serre-tête monté sur casque

EN 458 : recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien des protecteurs anti-bruit.